

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je sou mets à votre agrément diverses propositions de modifications des crédits ouverts pour l'exercice 1999, qui s'équilibrent par elles-mêmes.

En effet, les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres sont des décisions modificatives augmentant ou réduisant, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses. Ces dernières vous sont toujours soumises puisqu'elles modifient le volume budgétaire. Dans la mesure où les crédits votés au budget le sont par chapitre, seuls les virements d'un chapitre à l'autre ou ceux touchant aux subventions allouées vous sont soumis.

Le budget a été voté par nature et les chapitres sont constitués des comptes à deux chiffres à l'exception des comptes 60, 61, 62 sauf 621, 637 et 713 qui forment le chapitre 011 charges à caractère général et des comptes 621, 63, 631 et 633 qui forment le chapitre 012 charges de personnel.

I - Budget principal - Section de fonctionnement -

La réalisation du réseau câblé par l'établissement Epari, à la demande du département du Rhône, sur les communes périphériques, entraîne une forte augmentation des travaux de réfection de tranchées. Une prévision supplémentaire de 10 MF doit donc être inscrite en dépenses et en recettes puisque l'intégralité des travaux sera refacturée (renvoi n° 1).

0,200 MF sont nécessaires pour réabonder les crédits de gestion de la dette. Le financement de cette dépense est assuré par un redéploiement à partir du poste des intérêts de la dette (renvoi n° 2).

La communauté urbaine de Lyon a mis en place une commission d'indemnisation pour les commerçants dont l'activité est perturbée par les travaux d'aménagement de voirie. Depuis le début de l'année, l'intégralité de l'inscription budgétaire prévue au budget primitif 1999 sur ce poste, soit 1 MF, a été versée. Une provision supplémentaire de 0,500 MF apparaît donc indispensable et pourrait être prélevée sur les dépenses imprévues (renvoi n° 3).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - section de fonctionnement - tableau n° 1 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 1			
compte 615 236 fonction 821	+ 10 000 000,00	compte 704 100 fonction 821	+ 10 000 000,00
renvoi n° 2			
compte 661 110 fonction 01	- 200 000,00		
compte 627 000 fonction 01	+ 200 000,00		
renvoi n° 3			
compte 022 000 fonction 01	- 500 000,00		
compte 671 800	+ 500 000,00		

fonction 01			
-------------	--	--	--

II - Budget principal - Section d'investissement -

Les mandats confiés à la société équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et à la société Lyon Parc Auto (LPA) pour l'aménagement de la trémie Part-Dieu, de la place de Francfort et de la rue Bouchut à Lyon 3^e se terminent. Pour régulariser les avances de trésorerie versées pour ces deux opérations, il est nécessaire :

- d'effectuer une annulation partielle de 162,99 F de titre (compte 238) et de mandat (compte 231) sur exercice antérieur, pour solde du mandat LPA,

- d'inscrire globalement une recette au compte 238 100 de 6,78 MF pour le mandat SERL. L'immobilisation pour partie de ces dépenses, soit 4,58 MF, est également proposée en équipements de voirie (compte 231 510). Le solde de 2,21 MF concerne des travaux d'éclairage public et d'espaces verts effectués pour le compte de la ville de Lyon (compte 458 160). Par ailleurs, sur la participation attendue de celle-ci, soit 2,50 MF, 1,26 MF font l'objet d'une réémission de titre pour correction d'imputation (compte 458 260), le reliquat restant à encaisser pour la construction de la trémie routière (0,95 MF) figure aussi dans les inscriptions présentées (renvoi n° 4).

Les écritures suivantes annulent deux prévisions du budget primitif 1999 :

- pour partie la dépense votée pour l'achat de titres liés à la constitution de la SEM Lyon-Confluence. L'entrée du département du Rhône dans le capital de cette société ramène la participation à 3,15 MF, soit une diminution de la dépense correspondante de 0,55 MF,

- pour la poursuite de l'extension du centre d'intervention de Tassin la Demi Lune : les travaux ne seront pas, comme initialement envisagé, confiés en mandat par le nouvel établissement public de secours et d'incendie, à la communauté urbaine de Lyon. Les crédits ouverts, en dépenses comme en recettes, aux comptes 458 151 et 251 pour 1,20 MF ne seront pas réalisés. Ils font l'objet d'une annulation (renvoi n° 5).

Des transferts de prévision vous sont soumis en renvoi n° 6. Ils permettent d'alimenter les comptes 20 pour les frais d'études, 21 pour les achats de fonciers, les équipements de voirie et de mobiliers urbains, 23 pour les travaux. Les mouvements sont, pour la plupart, proposés à l'intérieur des enveloppes votées pour chaque opération concernée. L'ensemble des mouvements représente 8,46 MF.

La Communauté urbaine perçoit des cautionnements liés à l'occupation du domaine public fluvial. Une inscription nouvelle de 0,035 MF pour régulariser les titres de recettes en instance peut être envisagée, ainsi que la dépense, pour le même montant, qui permettra le remboursement ultérieur de ces sommes (renvoi n° 7).

La contrepartie de plusieurs annulations de mandats sur exercices antérieurs par la réalisation d'un titre de 0,62 MF peut abonder du même montant le crédit de sûreté budgétaire. La réémission de ces mandats est assurée sur les crédits ouverts, en dépenses, au budget primitif 1999 (renvoi n° 8).

Dans sa séance du 20 avril 1998, le conseil de communauté a approuvé le programme de restructuration des espaces extérieurs du quartier de la Thibaude à Vaulx en Velin et particulièrement le passage d'une nouvelle rue pour le désenclavement de ce quartier. La première tranche d'aménagements est en phase opérationnelle ; elle suppose un financement supplémentaire sur l'exercice 1999 de 4MF qui complète les crédits déjà inscrits (14 MF). Ce disponible est prélevé à partir des lignes ouvertes pour les études et les travaux des actions accompagnant la construction des équipements du tramway. La dépense complémentaire à réaliser pour le compte de tiers (compte 458 127) ne fait pas l'objet de participations des partenaires de la Communauté urbaine pour ce DSU. (renvoi n° 9).

La réalisation d'équipements remis à la société Bouygues Télécom concernant le réseau de fibres optiques installé boulevards des Etats-Unis à Lyon 8^e et Irène Joliot Curie à Vénissieux s'enregistre en dépenses au compte 458 153.

Pour régulariser les dernières factures de cet aménagement et encaisser le solde de la participation financière de ladite société, il est souhaitable d'abonder le crédit de 0,020 MF. Cette somme est prélevée dans la même opération au compte 231 520 signalisation lumineuse (renvoi n° 10).

Les frais d'études engagés pour les opérations d'investissement de la Communauté urbaine représentent 11,39 MF pour l'année 1998. Ces dépenses imputées au compte 203 100 sont à immobiliser par un jeu d'écritures pour ordre sur le compte 23. C'est la raison pour laquelle des inscriptions nouvelles équilibrées en recettes et en dépenses sont prévues au renvoi n° 11.

- Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - section d'investissement - tableau n° 2 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 4			
compte 231 510 fonction 822 opération 0233 Lyon 3° rue du Docteur Bouchut	+ 1 335 898,80	compte 238 100 fonction 822 opération 0233	+ 1 335 898,90
compte 231 510 fonction 822 compte 458 160 fonction 821 opération 0016	+ 4 576 396,41 + 2 210 016,38	compte 238 100 fonction 822 opération 0016 Lyon 3° trémie Part-Dieu place de Francfort	+ 6 786 412,79
compte 138 400 fonction 821 opération 0016	+ 1 260 016,38	compte 458 260 fonction 821 opération 0016	+ 2 210 016,38
compte 020 000 fonction 01	+ 950 000,00		
compte 231 510 fonction 822 opération 0016	+ 162,99	compte 238 100 fonction 822 opération 0016	+ 162,99
renvoi n° 5			
compte 261 000 fonction 01	- 550 000,00		
compte 020 000 fonction 01	+ 550 000,00		
compte 458 151 fonction 113 opération 0103 nouveau centre d'intervention et extension locaux DIS	- 1 200 000,00	compte 458 251 fonction 113 opération 0103	- 1 200 000,00
renvoi n° 6			
compte 231 510 compte 212 100 compte 215 110 fonction 822 compte 215 220 fonction 821 opération 0034 voirie de proximité	- 1 848 086,00 + 568 086,00 + 460 000,00 + 820 000,00		
compte 231 520 compte 215 210 fonction 821 opération 0036 aména- gement de stations de taxis	- 33 691,33 + 33 691,33		

compte 231 510	- 370 000,00		
compte 215 110	+ 260 000,00		
fonction 822			
compte 215 220	+ 110 000,00		
fonction 821			
opération 043 aménagement de sécurité aux abords des GS			
compte 231 510	- 145 000,00		
compte 215 110	+ 120 000,00		
fonction 824			
compte 215 220	+ 25 000,00		
fonction 821			
opération 0050 Lyon 8° DSU quartier Mermoz			
compte 231 510	- 26 040,00		
fonction 824			
opération 0057 Saint Fons DSU l'Arsenal			
compte 231 510	- 9 065,76		
fonction 824			
opération 0059 Saint Priest DSU Bel Air			
compte 231 510	- 14 894,24		
fonction 824			
opération 0053 Meyzieu DSU les Plantées			
compte 211 100	+ 50 000,00		
fonction 824			
opération 0061 Vénissieux DSU			
compte 231 510	- 42 210,00		
compte 203 100	+ 42 210,00		
fonction 824			
opération 0179 requalification des zones industrielles			
compte 231 510	- 192 056,00		
fonction 822			
opération 0036			
compte 203 100	+ 192 056,00		
fonction 824			
opération 0192 parcs de stationnement			
compte 203 100	- 100 000,00		
fonction 824			
compte 215 210	+ 100 000,00		
fonction 821			
opération 0206 Lyon 3° secteur Part-Dieu			

compte 231 510 compte 203 100 fonction 824 opération 0264 Lyon 7° boulevard scientifique	- 1 600 000,00 + 1 600 000,00		
compte 231 510 fonction 824 opération 0284 Neuville- Genay requalification ZI	- 550 000,00		
compte 211 800 fonction 824 opération 0285 Craponne requalification ZI	+ 550 000,00		
compte 231 510 compte 211 200 fonction 822 opération 0293 Charly voie nouvelle de l'Etra	- 669 900,00 + 669 900,00		
compte 203 100 compte 231 510 fonction 824 opération 0306 offres nouvelles de sites adaptés	- 169 806,00 + 169 806,00		
compte 231 510 compte 215 110 fonction 822 opération 0313 aména- gement pour personnes à mobilité réduite	- 30 000,00 + 30 000,00		
compte 231 510 compte 211 200 compte 203 100 fonction 824 opération 0328 Lyon 9° quartier de Vaise centre	- 1 460 000,00 + 1 120 000,00 + 340 000,00		
compte 231 510 compte 215 110 fonction 822 compte 215 220 fonction 821 opération 0376 FIC	- 105 000,00 + 40 000,00 + 65 000,00		
renvoi n°7			
compte 165 000 fonction 020	+ 35 000,00	compte 165 000 fonction 020	+ 35 000,00

renvoi n°8		compte 231 510 fonction 823 opération 0153 Pierre Bénite place Jean Jaurès compte 231 510 fonction 823 opération 0157 Saint Fons place Salengro et des Quatre Chemins compte 231 510 fonction 823 opération 0158 opération d'espaces publics en étude	+ 192 477,60 + 124 526,20 + 277 938,00
compte 020 000 fonction 01	+ 619 522,84	compte 231 320 fonction 411 opération 0109 bâtiments scolaires	+ 24 581,04
compte 458 200 fonction 824 opération 0097 acquisitions pour compte de tiers	+ 8 895,00	compte 458 100 fonction 824 opération 0097	+ 8 895,00
renvoi n° 9			
compte 203 100 compte 231 510 fonction 822 opération 0283 tramway espaces publics	- 1 000 000,00 - 3 000 000,00		
compte 458 127 fonction 824 opération 0060 Vaulx en Velin DSU	+ 4 000 000,00		
renvoi n° 10			
compte 231 520 compte 458 153 fonction 821 opération 0037 signalisation lumineuse	- 20 800,00 + 20 800,00		
renvoi n° 11			
compte 231 510 fonction 822 opération 0041 plan de jalonnement	+ 38 592,00	compte 203 100 fonction 822 opération 0041	+ 38 592,00
compte 231 510 fonction 822 opération 0186 TNP maîtrise d'ouvrage	+ 1 940 100,59	compte 203 100 fonction 822 opération 0186	+ 1 940 100,59

compte 231 510 fonction 824 opération 0204 pôle Techlid	+ 731 137,80	compte 203 100 fonction 824 opération 0204	+ 731 137,80
compte 231 510 fonction 824 opération 0206 Lyon secteur Part- Dieu	+ 899 995,49	compte 203 100 fonction 824 opération 0206	+ 99 995,49
		compte 203 100 fonction 822 opération 0371 tramway espace Vivier Merle	+ 800 000,00
compte 231 510 fonction 822 opération 0019 Lyon 7° avenue Tony Garnier	+ 3 219 008,54	compte 203 100 fonction 822 opération 0264 Lyon 7° boulevard scientifique	+ 3 219 008,54
compte 231 510 fonction 822 opération 0283 tramway espaces publics	+ 4 556 266,97	compte 203 100 fonction opération 0283	+ 2 649 629,40
		compte 203 100 fonction 822 opération 0371	+ 1 906 637,77

III - Budget principal - Point particulier -

Le conseil de communauté a accepté par délibérations n° 1998-3134 et 3200 du 28 septembre 1998 de céder, en paiement échelonné, des parcelles de terrain, d'une part, à la société équipement du Rhône et de Lyon dans le cadre de la ZAC "Long de Feuilley" à Saint Priest, d'autre part, à la ville de Caluire et Cuire. Ces deux ventes sont réalisées pour respectivement 6,758 MF et 1,10 MF et génèrent dans les deux cas, une plus-value qui ressort globalement à 3,41 MF. Elle sera constatée par mouvements pour ordre, en fin d'exercice budgétaire. Les décisions modificatives qui vous sont présentées, prévoient au compte 27, en recettes le paiement de la première annuité qui s'élève en totalité à 2,20 MF, en dépenses, la constatation pour ordre de la créance résultant de ces deux cessions, soit 7,86 MF. Les écritures de sortie patrimoniale des parcelles seront effectuées à partir des crédits déjà inscrits au budget pour 4,45 MF (renvoi n° 12).

Pour assurer le financement des frais de plantations d'arbres et les travaux de voirie avenue de l'Europe à Rillieux la Pape, dans le cadre du DSU ville nouvelle, il est possible de transférer, à hauteur de 3,20 MF, des crédits disponibles sur les opérations suivantes :

- moulin de l'Yzeron à Francheville sur la ligne réservée à la rénovation du bâtiment (- 1,20 MF) : ces dépenses sont reportées à l'exercice 2000,
- les espaces publics pour le tramway : 2 MF sont prélevés sur la ligne ouverte, en section de fonctionnement, pour les frais de communication (compte 622 800). Cette dernière proposition suppose un mouvement affectant le montant du prélèvement qui ressort à 326 MF (renvoi n° 13).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - budget principal - point particulier - tableau n° 3 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n° 12			
compte 276 340	+ 1 100 000,00	compte 276 340	+ 220 000,00
compte 276 400	+ 6 758 800,00	compte 276 400	+ 2 000 000,00
fonction 824		fonction 824	
opération 0092		opération 0092	
acquisitions et cessions en annuités			
renvoi n° 12 (suite)			
compte 211 800	- 5 638 800,00		
fonction 824			
opération 0096			
réserves foncières			
renvoi n°13			
compte 622 800	- 2 000 000,00		
fonction 810			
opération 0283			
compte 023 000	+ 2 000 000,00	compte 021 000	+ 2 000 000,00
fonction 01		fonction 01	
compte 231 320	- 1 200 000,00		
fonction 833			
opération 0102			
écologie urbaine			
compte 212 100	+ 1 200 000,00		
compte 231 510	+ 2 000 000,00		
fonction 824			
opération 0056 Rillieux ville nouvelle			

IV - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -

Par délibération de mai 1997, vous avez approuvé le principe d'une aide à l'offre de logements mieux adaptée à la solvabilité des ménages.

Dans le cadre de cette aide foncière, une convention a été passée avec un constructeur, sur la ZAC en régie directe "du Nouveau Bourg" à Saint Romain au Mont d'Or, pour un montant de 361 000 F TTC. Les crédits pourront être transférés dans ce budget, à partir des crédits du budget principal, opération 0116-habitat adapté. Le transfert dans le budget annexe nécessite les inscriptions dans le compte de stocks de la classe 3 (renvoi n° 4).

L'aménagement à Oullins de la ZAC "de la Saulaie", 1ère tranche, est réalisé en régie directe par la Communauté. Les crédits ouverts dans le budget principal (opération 0420) doivent être annulés et réinscrits, en dépenses et en recettes, dans le budget annexe (opération 0450) ; les travaux d'aménagement de terrains pourraient s'évaluer à 1,625 MF financés par une participation conventionnelle de la ville d'Oullins. Les écritures en classe de stocks vous sont en même temps proposées. Un mandat de travaux est confié à la SERL, le versement des avances de trésorerie est à prévoir pour un montant de 1,350 MF. Le transfert de la charge foncière du budget principal au budget annexe vous sera proposé ultérieurement (renvoi n°15).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - opération d'urbanisme en régie directe - tableau n°4 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n°14			
budget principal			
opération 0116			
compte 657 280			
fonction 824	- 300 000,00		
opération 0162			
compte 657 280			
fonction 811	+ 300 000,00		
budget annexe des opérations d'urbanisme			
opération 0162			
compte 605 350	+ 300 000,00	compte 774 000	+ 300 000,00
compte 713 550	+ 300 000,00	compte 715 500	+ 300 000,00
compte 355 500	+ 300 000,00	compte 355 500	+ 300 000,00
renvoi n°15			
budget principal			
opération 0420			
fonction 824		fonction 824	
compte 231 210	- 1 000 000,00	compte 132 400	- 1 000 000,00
compte 231 510	- 70 000,00		
fonction 01			
compte 020 000	+ 70 000,00		
budget annexe des opérations d'urbanisme			
opération 0450			
fonction 824			
compte 605 210	+ 1 625 000,00	compte 774 000	+ 1 625 000,00
compte 713 550	+ 1 625 000,00	compte 713 550	+ 1 625 000,00
compte 355 500	+ 1 625 000	compte 355 500	+ 1 625 000,00
compte 238 100	+ 1 348 325,00	compte 238 100	+ 1 348 325,00

V - Mouvements interbudgétaires -

Par délibération du 19 avril 1999, vous avez décidé, en matière d'écologie urbaine, de participer aux travaux de recherche par la création d'un observatoire de terrain hydrologie urbaine (OTHU). Le financement de cette participation est assuré par le budget annexe de l'assainissement et le budget principal. Il convient de transférer les crédits prévus au budget principal (600 KF) dans le budget annexe, la direction de l'eau étant pilote de l'opération (renvoi n°16).

Dans le cadre des travaux primaires sur opérations d'urbanisme, un complément de crédits est nécessaire dans le budget des eaux (150 000 F HT) pour les travaux à Saint Priest, opération Porte des Alpes. Pour l'aménagement du carrefour Bouchut-Garibaldi, les travaux de déviation des réseaux d'eau et d'assainissement s'élèvent respectivement à 30 000 et à 70 000 F HT. Le transfert des crédits dans les budgets annexes se fait pour les montants HT (renvoi n° 17).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires - tableau n° 5 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n°16			
budget principal			
compte 657 180 fonction 833	- 600 000,00		
compte 657 150 fonction 811 opération 0102	+ 600 000,00		
budget de l'assainissement			
compte 622 800 opération 0102	+ 600 000,00	compte 748 000	+ 600 000,00
renvoi n°17			
budget principal			
opération 261 compte 231 510 fonction 824	- 150 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 150 000,00
compte 023 000 fonction 01	- 150 000,00		
compte 657 150 fonction 811	+ 150 000,00		
budget annexe des eaux			
compte 238 511 opération 0261	+ 180 900,00	compte 131 200	+ 150 000,00
compte 276 200	+ 30 900	compte 238 511 compte 276 200	+ 30 900,00 + 30 900,00
budget principal			
opération 0206 compte 231 510 fonction 824	- 100 000,00	compte 021 000 fonction 01	- 100 000,00
compte 023 000 fonction 01	- 100 000,00		
compte 657 150 fonction 811	+ 100 000,00		

renvoi n° 17 (suite)			
budget des eaux			
opération 0206			
compte 238 511	+ 36 180,00	compte 131 200	+ 30 000,00
compte 276 200	+ 6 180,00	compte 238 511	+ 6 180,00
		compte 276 200	+ 6 180,00
budget de l'assainissement			
opération 0206			
compte 238 510	+ 70 000,00	compte 131 200	+ 70 000,00

VI - Budget annexe de l'assainissement -

Pour régularisation d'écritures sur exercices antérieurs, il convient de prévoir en dépenses et en recettes un crédit de 500 KF (renvoi n° 18).

- Exercice 1999 - décisions modificatives - mouvements interbudgétaires - tableau n° 6 -

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
renvoi n°18			
budget de l'assainissement			
compte 671 800	+ 500 000,00	compte 771 800	+ 500 000,00

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations de mai 1997, des 20 avril 1998 et 19 avril 1999 et celles n° 1998-3200 et 1998-3134 du 28 septembre 1998 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve les décisions modificatives ci-dessus.

2° - Modifier et complète l'état des subventions par les fonds à verser :

- 1 500 000 F, à l'association internationale du développement urbain (INTA/AIVN), pour l'organisation de son 23° congrès,

- 250 000 F, en complément de la subvention de 1 100 000,00 F prévue au budget primitif 1999 pour la restauration de la montée de la Grande Côte, initiée par la ville de Lyon,

- 1 855 000 F, à l'OPAC du Rhône, au titre du remboursement de la taxe locale d'équipement sur le territoire de la ZAC "Saint Clair" à Caluire et Cuire,

- 114 000 F à la société Logirel, pour l'aménagement d'espaces extérieurs route de Genas à Vaulx en Velin,
- 62 500 F, à la ville d'Oullins, pour l'aménagement d'un local Info (DSU),
- 30 000 F, à la ville d'Oullins, en appui à la concertation sur site DSU,
- 373 198,50 F, au syndic de l'immeuble Les Plantées (DSU - Meyzieu),
- 1 200 000 F, à la Fondation scientifique de Lyon pour l'organisation du forum Biovision,
- 261 000 F, à l'office d'HLM Habitations modernes et familiales (DSU - Vaulx en Velin),
- 200 000 F, à Rhône Alpes Entreprendre,
- 415 000 F, à l'OPAC de Villeurbanne pour le centre commercial de la Cité Saint Jean (DSU Villeurbanne Saint Jean),
- 48 000 F, à la SCIC Habitat Rhône Alpes, pour la gestion de proximité (DSU. - Villeurbanne Bel Air - les Brosses),
- 426 400 F, au syndicat de communes du Val de Saône, pour la promotion et l'animation du tissu économique local ,
- 2 304 790 F, à l'Office d'HLM Habitations modernes et familiales, pour les démolitions dans le quartier des Grolières à Vaulx en velin (DSU),
- 31 500 F, à la société Sacoviv, pour la gestion de proximité dans le quartier de la Darnaise à Vénissieux (DSU),
- 750 000 F, à l'OPAC du Rhône pour la requalification des espaces extérieurs du quartier des Hautes Roches à Pierre Bénite (DSU),
- 18 000 F, au syndicat des copropriétaires du centre commercial de Lyon Part-Dieu, pour l'entretien des ascenseurs de la rue Bouchut,
- 200 000 F, à l'association des PIMM'S, pour la mise en place de points d'information médiation multiservice,
- 2 980 290 F à l'OPAC de Villeurbanne, pour les démolitions du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin (DSU - Vaulx en Velin).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,